



Héritage parental non exercé

Par **soseau**, le **21/09/2012** à **10:06**

Bonjour, rnje me permets de solliciter vtre association car je suis dans une situation qui me pose un questionnementà savoir mon père , qui ne m'a jamais reconnu et qui avait d'aures enfants lègitimes ceux-là, vien de dcd il y a quatre mois, certes il n'était pas riche maisnèanmòins possédait une maison, voiture etc....Seule un de ses enfants, donc une demis-soeur pour moi est en vie, c est elle qui s'est chargèe de mettre en vente la maison et de la vider etc....Quels recours ai-je à ce jour sachant que je suis donc une enfant illègitime non reconnue....ma mère dcd egalemnt n est plus là pour attester mes dires, et mis à par mon album photo qui montre que c mon père , je n'ai aucune autre preuve....Je suis dans une impasse surtout que cette soeur, riche, vit en Afrique et n'a aucun scrupules visiblement à se conduire ainsi....elle ne m'a ni contactè ni informè de quoi que ce soit....Que faire ? Avec de grave soucis de santè je ne puis travailler et ne "survi" qu'avec unemodeste pension...et j ai deux enfnts encore petits à charge....rnMerci de me renseigner car ça tourne dans ma tête et me fait mal de voir autant d'indiffèrence, mercirnCordialement.rnrnS.H.

Par **trichat**, le **21/09/2012** à **11:03**

Bonjour,rnrnLa réponse va être brutale, mais malheureusement pour vous, l'absence de reconnaissance par votre père, vous exclut de tout droit dans la succession de votre père.rnrnCordialement.

Par **amajuris**, le **21/09/2012** à **11:18**

bjr,rnje confirme, juridiquement cet homme n'est pas votre père;rnil aurait du, s'il en avait le désir, vous reconnaître de son vivant;rnmaintenant c'est trop tard et vous n'avez aucun droit sur sa succession;rn